

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Hikma Mena FZE » du contrôle exclusif de certains droits et actifs associés détenus par la société « Takeda Pharmaceutical International AG ».**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et personnes concernées :**

- **L'acquéreur** : « Hikma Mena FZE » ;
- **La cible** : Certains droits et actifs associés détenus par la société « Takeda Pharmaceutical International AG »

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle exclusif.

**Secteur économique concerné :**

- Secteur de l'industrie pharmaceutique.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 février 2025.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Hikma Mena FZE » du contrôle exclusif de certains droits et actifs associés détenus par la société « Takeda Pharmaceutical International AG ».

« Hikma Mena FZE » est une société à responsabilité limitée basée à Dubaï, filiale entièrement détenue de « Hikma Pharmaceuticals PLC », qui fabrique des produits pharmaceutiques génériques spécialisés et de marque à travers l'Amérique du Nord, la région Mena, l'Afrique du Nord et l'Europe.

« Takeda Pharmaceutical International AG » est une société anonyme de droit suisse, filiale de « Takeda Pharmaceutical Company Limited », qui opère dans la recherche, le développement et la commercialisation de médicaments innovants dans des domaines thérapeutiques clés tels que la gastroentérologie, l'oncologie, les maladies rares et les neurosciences.

Fait à Rabat, le 13 février 2025